

Point sur la situation de Transition Evergreen

- Signature d'un protocole d'accord avec Zencap pour proroger et amender l'accord initial
- Travaux relatifs au plan de continuation
- Publication du Rapport Financier Semestriel 2025
- Maintien de la suspension de la cotation

Paris – 16 décembre 2025 – Transition Evergreen (FR0000035784 - EGR), fonds evergreen coté en France sur Euronext Paris dédié à la transition écologique et la réduction de l'empreinte carbone (la « Société »), fait un nouveau point sur sa situation à la suite de la publication de son dernier communiqué de presse en date du 26 novembre 2025.

Signature d'un protocole d'accord avec Zencap pour proroger et amender l'accord initial

Pour rappel, Transition Evergreen a conclu le 9 septembre 2025 un accord avec son principal créancier Zencap Asset Management (« **Zencap** ») sous la forme d'un term sheet.

Compte tenu du calendrier de l'opération, du calendrier judiciaire et de discussions complémentaires entre Zencap et la Société, les parties ont signé le 5 décembre 2025, en présence de l'administrateur judiciaire, la SCP Abitbol & Rousselet, en la personne de Maître Joanna Rousselet, un protocole d'accord (le « **Protocole** ») reprenant l'intégralité de l'accord initial tout en intégrant certains ajustements convenus entre les parties, dont la prorogation de la durée de l'accord.

La réalisation des opérations de réorganisation prévues aux termes du Protocole permettra à Transition Evergreen d'assainir sa structure financière durant la période d'observation du redressement judiciaire, notamment par la réduction de son passif. Elle permettra également de dégager les liquidités nécessaires au financement de cette période et à la présentation d'offres à l'attention de ses autres créanciers, tout en facilitant l'élaboration d'un projet de plan de redressement garantissant la poursuite de l'activité de la Société et le remboursement de son passif.

Ces opérations de réorganisation sont soumises à l'autorisation de la juge-commissaire à la procédure de redressement judiciaire, dans le cadre des dispositions de l'article L. 622-7 II du Code de commerce, après avis du Ministère Public, laquelle doit être obtenue au plus tard le 31 janvier 2026.

A cette fin, Transition Evergreen a déposé le 5 décembre 2025 auprès du Tribunal des Activités Economiques de Paris une requête afin d'obtenir cette autorisation. L'audience devant la juge-commissaire s'est tenue le 15 décembre 2025. L'ordonnance est attendue pour la fin de l'année 2025. Sous réserve de l'autorisation par la juge-commissaire des opérations prévues aux termes du Protocole, les parties envisagent la réalisation de celles-ci d'ici le 31 janvier 2026. Une information plus détaillée sera donnée à cette occasion par voie de communiqué.

Travaux relatifs au plan de continuation

Transition Evergreen travaille en parallèle sur la structuration d'un plan de redressement qui pourrait être présenté aux autres créanciers dès la réalisation de la première phase avec Zencap. La Société s'attachera particulièrement à trouver une restructuration financière équitable pour tous et dans l'intérêt de la Société.

Le résultat des négociations avec les autres créanciers fera l'objet d'une information plus détaillée postérieurement à leur homologation judiciaire dans le cadre de la présentation, le cas échéant, du plan de continuation qui sera adopté.

Publication du Rapport Financier Semestriel 2025

Le Conseil d'administration de Transition Evergreen qui s'est tenu le 12 décembre 2025 a arrêté les comptes semestriels au 30 juin 2025. Les résultats semestriels sont résumés ci-dessous et les comptes semestriels annexés au présent communiqué. Le Rapport Financier Semestriel 2025 est disponible en intégralité sur le site de la Société.

Les procédures de revue limitée des comptes semestriels au 30 juin 2025 ont été réalisées par les Commissaires aux Comptes. Le rapport émis par ces derniers fait état d'une incertitude significative sur la continuité d'exploitation.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la Société n'a pas été en mesure de faire appel à un expert indépendant pour évaluer au 30 juin 2025 la juste valeur de ses investissements. Les justes valeurs retenues dans les comptes au 30 juin 2025 arrêtés par le Conseil d'administration ont été déterminées à partir des conclusions des rapports d'évaluation établis pour l'arrêté du 31 décembre 2024, ajustés le cas échéant des opérations réalisées dans les participations au cours du 1er semestre 2025.

Au 30 juin 2025, l'actif net réévalué (« **ANR** ») de Transition Evergreen est négatif de -20,7 M€, à comparer à -6,7 M€ au 31 décembre 2024.

La dégradation de l'ANR entre le 31 décembre 2024 et le 30 juin 2025 s'explique principalement par :

- une variation défavorable de la juste valeur des participations sur la période de 0,9 M€ qui s'explique par : la mise à zéro de la juste valeur de la participation Borea (-0,1 M€), l'ajustement de la juste valeur d'Everwood (-0,6 M€) suite à un effet dilutif sur la période et une décision de gestion ayant conduit à réévaluer la participation LPF (-0,3 M€) ;
- une charge de 10 M€ au titre des dépréciations constatées sur les créances envers les parties liées qui concerne principalement TE Holding Biogas pour 9,9 M€, cet impact étant consécutif à la prise en compte des termes du Protocole relatifs à la cession d'une partie de l'investissement détenu dans TE Holding Biogas ;
- le coût de l'endettement financier pour 2,6 M€ au 30 juin 2025 contre 2 M€ au 30 juin 2024, conséquence des nouveaux financements obligataires mis en place au cours du second semestre 2024.

Au 30 juin 2025 le montant des passifs courants ressort à 56,5 M€ contre 55,5 M€ au 31 décembre 2024 pour un montant d'actifs courants de 0,2 M€ contre 7,8 M€ au 31 décembre 2024.

La Société a considéré que la signature du Protocole constitue, au sens des normes IFRS, un événement postérieur avec impacts comptables dès le 30 juin 2025.

Le compte de résultat et l'état de la situation financière du premier semestre 2025 sont présentés en annexe du présent communiqué de presse.

Suspension de la cotation de l'action Transition Evergreen

La cotation de l'action Transition Evergreen sur Euronext Paris est suspendue depuis le 9 avril 2025. La cotation reprendra dès que les actionnaires et le marché disposeront d'une information complète et actualisée concernant la situation financière de la Société et ses perspectives.

Pour cette raison, la Société anticipe que cette reprise ne sera pas envisageable avant la diffusion d'un communiqué détaillé sur l'accord conclu avec Zencap Asset Management après autorisation de la juge-commissaire (prévue fin 2025) et réalisation des opérations prévues par cet accord (au plus tard le 31 janvier 2026) et au plus tard après la diffusion du rapport financier annuel sur les comptes 2025.

La date de reprise de la cotation sera communiquée ultérieurement par voie de communiqué de presse.

À propos de Transition Evergreen

Transition Evergreen est un fonds evergreen coté en France dédié à la transition écologique et la réduction de l'empreinte carbone. Transition Evergreen est coté sur Euronext Paris, compartiment C (ISIN FR0000035784). Transition Evergreen est éligible PEA-PME.

Plus d'informations sur www.transition-evergreen.com.

Contacts

Transition Evergreen RI@transition-evergreen.com	Relations Investisseurs ACTUS finance & communication Anne-Pauline PETUREAUX T : +33 (1) 53 67 36 72 apetureaux@actus.fr
--	---

Avertissement

Nous rappelons que tout investissement comporte un risque de perte en capital total ou partiel. Pour de plus amples informations concernant les risques afférents à un investissement dans le portefeuille, veuillez-vous reporter aux sections « Facteurs de Risques » du Document de référence 2023 et du Rapport financier annuel 2024.

La prise en compte de critères extra-financiers est susceptible de rencontrer des limites méthodologiques. En particulier, le niveau de reporting des participations peut être hétérogène (en raison de leur taille, de leur stade de développement).

Il est également rappelé que les performances passées ne présagent pas des performances futures et que les performances ne sont pas constantes dans le temps.

ANNEXES

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)	30-juin-24	30-juin-25
Revenus des actifs financiers	1 056	-
Variation de la juste valeur des actifs financiers	(11 126)	(909)
Dépréciation des actifs financiers comptabilisés au coût amorti	-	(9 978)
Charges de personnel	(203)	(150)
Autres charges opérationnelles	(1 687)	(389)
Résultat opérationnel	(11 960)	(11 426)
Coûts de l'endettement financier brut	(2 082)	(2 603)
Coût de l'endettement financier net	(2 082)	(2 603)
Autres produits et charges financiers	(35)	-
Résultat net avant impôts	(14 078)	(14 030)
Impôts sur le résultat	-	-
Résultat net	(14 078)	(14 030)
Autres éléments du résultat global		
Résultat global	(14 078)	(14 030)
Nombre d'actions en circulation*	40 043 753	39 976 526
Résultat par action (En euros)	(0,35)	(0,35)
Nombre d'actions après dilution*	40 043 753	39 976 526
Résultat dilué par action (En euros)	(0,35)	(0,35)

* Hors actions auto-détenues

BILAN

ACTIF (en milliers d'euros)	31-déc-24	30-juin-25
Actifs financiers non courants	40 997	35 576
- <i>dont actions</i>	12 986	11 221
- <i>dont obligations</i>	1 344	509
- <i>dont créances vis-à-vis des parties liées</i> ¹	26 668	23 846
Autres actifs non courants	10	10
Total des actifs non courants	41 007	35 585
Actifs financiers courants	7 682	133
Autres créances	56	83
Trésorerie & Equivalents trésorerie	73	0
Total des actifs courants	7 811	216
Total des actifs	48 818	35 801

PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES (en milliers d'euros)	31-déc-24	30-juin-25
Capital	20 086	20 086
Primes sur capital	30 954	30 954
Réserves	79 681	(57 740)
Résultat global	(137 410)	(14 030)
Capitaux propres	(6 689)	(20 730)
Emprunts obligataires	46 365	48 795
Autres passifs financiers courants	6 795	6 072
Autres dettes	2 347	1 665
Total des passifs courants	55 507	56 531
Total des passifs et capitaux propres	48 818	35 801

¹ Crédit vendeur vis-à-vis de TE Holding Biogas suite à la cession des titres et du compte courant 3 E Biogas au coût amorti après prise en compte du risque de perte apprécié sur la base des événements postérieurs au 30 juin 2025.

ÉVOLUTION DE LA JUSTE VALEUR DU PORTEFEUILLE DEPUIS LE 31 DECEMBRE 2024

Participations	Juste valeur au 31 décembre 2024	Juste valeur au 30 juin 2025
Everwood SAS	8 545 K€	7 941 K€
TE Holding Biogas (Ex.Aqua)	2 925 K€	2 925 K€
TE Holding Solar (ex Everwatt)	-	-
LPF Groupe	666 K€	355 K€
Compose (Ex Valporte Holding SAS) ²	700 K€	-
Borea SAS	150 K€	-
Safra	-	-
TE Holding H2 & Derivatives(Ex Keiryo)	-	-
Total portefeuille actions	12 985 K€	11 221 K€
Everwood SAS ³	1 344 K€	509 K€
Total portefeuille obligations	1 344 K€	509 K€
Total	14 329 K€	11 730 K€

² Titres cédés au cours du 1er semestre pour leur juste valeur au 31 décembre 2024.

³ La variation de valeur tient compte d'un remboursement par compensation avec une dette Financière Evergreen de 991 K€.